

www.obernai.fr

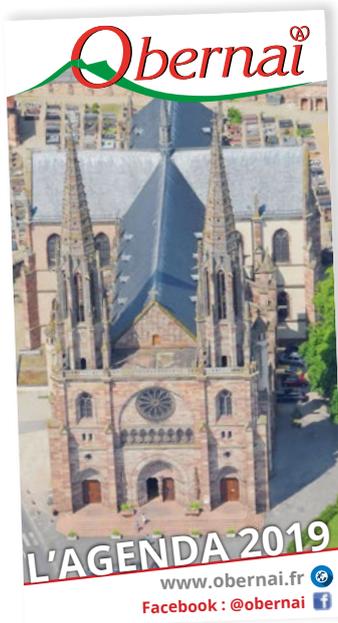
imaginalsoe

Nous pensons tout particulièrement aux victimes,
aux personnes blessées, à leurs familles et proches,
touchés par la tragédie qui a frappé Strasbourg. ❤️



Joyeux Noël et très belle année 2019





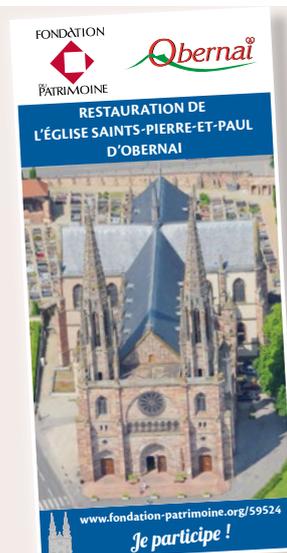
L'AGENDA 2019

Comme chaque année, l'Agenda réalisé par la Ville d'Obernai a été distribué gratuitement avec ce bulletin d'information à tous les foyers obernois. Ce support de communication regroupe des informations utiles concernant l'ensemble des services municipaux, les coordonnées des associations locales (sportives, culturelles, de loisirs...), les professionnels de santé...

Dans le cas où vous ne l'auriez pas reçu dans votre boîte aux lettres, vous pourrez vous en procurer un exemplaire à l'accueil de la Mairie ou en contactant **Le Service Communication**
Tél. 03 88 49 95 71
communication@obernai.fr

APPEL AU DON POUR L'ÉGLISE

La Ville d'Obernai, qui s'engage dans la préservation de l'église Saints-Pierre-et-Paul à travers la restauration de l'ensemble du massif méridional (les flèches, la façade Sud et le clocheton en croisée de transept), a lancé une campagne de financement participatif car le coût de cette opération, programmée sur deux ans (2019-2020), est estimé à plus de 2 millions d'euros HT. En partenariat avec la Fondation du patrimoine, la Ville d'Obernai a déjà reçu pour ce projet plus de 20 000 € de dons depuis octobre dernier et nous tenons d'ores et déjà à remercier les donateurs. Si vous souhaitez, vous aussi, préserver le patrimoine obernois et faire un don déductible des impôts 2019, il est encore temps !



COMMENT FAIRE UN DON ?

Vous avez 3 options de paiement :

- **EN LIGNE PAR PAIEMENT SÉCURISÉ** sur le site internet de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/59524
- **EN ESPÈCES** : en renvoyant le bulletin de don et votre paiement à : Fondation du patrimoine - Délégation Alsace
9 Place de Kléber - 67000 Strasbourg
- **PAR CHÈQUE** : en renvoyant le bulletin de don et votre chèque à : Fondation du patrimoine - Délégation Alsace
9, Place de Kléber - 67000 Strasbourg

Le bulletin de don est disponible à l'accueil de la Mairie, à l'église ou en téléchargement : <http://bit.ly/bulletin-don-obernai>
Votre reçu fiscal vous sera ensuite envoyé.

Bulletin municipal de la Ville d'Obernai
Place du Marché - C.S. 80 205 -
67213 Obernai CEDEX

Directeur de la publication : Bernard Fischer
Rédaction, conception et mise en page :
Maud Audinat - Tamina Hobeika
Service Communication - Ville d'Obernai

Crédits photos : Ville d'Obernai / ©Jonathan Sarago - CD67 / ©Paul Seners / ©Thomas Muller-Office de Tourisme / ©Airmegapix-Rothan / LigneBleue / Avantgarde Promotion / Studio Martini - Linder Paysage - Meyzaud et Architectes / Oslo Architectes - AM Studio - Altxia / Sibar / Atelier d'Architecture AA+ / Stradim / Roma / Serue Ingénierie et Hautcoeur architecte - AdobeStock : © strichfiguren.de / © MR / © Scriblr @banprik

Impression : Gyss Imprimeur.

Ce journal est imprimé sur un papier blanc sans chlore pour respecter l'environnement.
Distribution : Ville d'Obernai
Pour toutes informations complémentaires, problèmes de distribution ou insertion d'une information, vous pouvez contacter la Mairie d'Obernai - Service Communication - C.S. 80 205 67213 Obernai Cedex.

Tél. 03 88 49 95 71

E-mail : communication@obernai.fr

Internet : www.obernai.fr

Sortie du prochain numéro : Avril 2019

SOMMAIRE

Communication

- L'agenda 2019
 - Restauration de l'église
- Page 2

Éditorial du Maire

Page 3

Temps Forts

Pages 4-5

Extraits des délibérations du Conseil Municipal

Page 6

Travaux

- Avenue du Maire Gillmann
 - Rénovation de l'Hôtel de Ville
 - Travaux au Cosoc
 - 3 tables d'orientation au Mont National
- Page 7

Urbanisme

- L'évolution démographique
 - L'emploi à Obernai
 - La loi ALUR
 - Le Plan local d'Urbanisme
 - L'habitat individuel et collectif
 - Permis de construire de logements collectifs
 - Résorption de friches commerciales, industrielles, d'équipements désaffectés : les projets en cours
 - 14,5% de logements sociaux
- Pages 8-14

Éducation

- Le collège Europe reçoit la 3^{ème} carotte du label "En cuisine" d'Ecocert
- Page 15

Histoire

- Fouilles archéologiques dans le Faubourg
- Page 16

Informations travaux

- Démarrage des travaux sur l'ancien site Match
- Page 17

Environnement

- Entretien des berges de l'Ehn et remplacement de deux passerelles
 - Tous les emballages se trient
- Pages 18-19

Bloc notes

- Calendrier 2019 de la collecte des déchets
 - Nouveauté pour les actes d'état civil
 - Vous avez 16 ans ? Faites-vous recenser !
 - La fibre optique
 - Recensement de la population
 - Inscriptions scolaires
 - Les naissances
- Pages 20-21

Infos municipales / Tribune

Page 22

2019 : Les grands rendez-vous

Page 23



Chers Habitants d'Obernai,

- *En 2018, Obernai compte 11 500 habitants et 8 500 emplois, résultat d'une vitalité économique exceptionnelle. Nous mesurons la chance d'habiter dans une belle ville dont le patrimoine historique est prisé, l'environnement préservé et dont la qualité de vie est appréciée. Il en est ainsi dans toutes les Terres de Sainte Odile.*
- *4 000 écoliers, collégiens et lycéens fréquentent nos établissements scolaires et bénéficient d'un enseignement leur permettant de préparer au mieux leur avenir. Nos infrastructures et équipements scolaires, sportifs, culturels et socioculturels répondent aux enjeux des habitants d'Obernai et nous y portons un soin particulier en investissant régulièrement dans ces structures.*
- *Sur les 11 500 habitants d'Obernai, 5 200 sont en activité. La moitié environ de ces actifs travaille à Obernai, l'autre moitié travaillant à l'extérieur. De ce fait, la ville accueille chaque jour près de 6 000 personnes des territoires voisins venant travailler à Obernai.*
- *Cette vitalité économique engendre un taux de chômage actuel de moins de 5% dans notre ville et plus de 200 emplois ne sont pas pourvus. De nombreuses personnes ou familles souhaitent s'installer à Obernai, ce qui génère une « tension » en termes d'offre de logements.*
- *Obernai compte actuellement 927 logements « dits sociaux », à la grande satisfaction des familles qui en sont locataires.*
- *La municipalité souhaite, plus que jamais, maîtriser le développement urbain, tel que formulé dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé par le Conseil Municipal. Nous ne souhaitons pas « ouvrir » de nouvelles zones à l'urbanisation dans les prochaines années. Les quelques terrains à bâtir disponibles dans certains quartiers font l'objet d'une forte exigence vis-à-vis des constructeurs afin de les amener à être raisonnables quant à la densité de construction. La Loi ALUR, votée en 2014 par l'ancien gouvernement, a supprimé le COS (Coefficient d'Occupation des Sols), ce qui permet aux constructeurs de densifier l'habitat.*
- *Nous souhaitons préserver la typologie urbanistique des différents quartiers afin de ne pas les dénaturer. Nous essayons, avec les moyens à notre disposition, de combattre "la surenchère financière" de certains constructeurs, qui ont pour seul objectif de démembrer les propriétés existantes.*
- *Nous imposons également aux constructeurs de réaliser davantage de places de stationnement qu'il n'est prévu dans le PLU, afin de garantir le stationnement des véhicules des résidents dans l'emprise des propriétés et non pas dans l'espace public. La taille réglementaire des places est de 2,40 m de large et de 5 m de long. Nous imposons des places de stationnement de 2,60 m sur 5,20 m, afin que les véhicules de toutes dimensions puissent y être garés de manière optimale.*
- *L'urbanisme est un des facteurs qui conditionnent la qualité de vie : la municipalité est très fortement engagée dans ce domaine.*
- *Nous pensons tout particulièrement aux victimes, aux personnes blessées, à leurs familles et proches, touchés par la tragédie qui a frappé Strasbourg.*

Souhaits de paix et de douceur à l'occasion de cette fin d'année...

Bernard FISCHER,
Docteur en Pharmacie
Maire d'Obernai

Vice-Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin



Championnats de France d'Athlétisme



Cérémonies commémoratives du 11 novembre 1918



Remise des prix du Concours de fleurissement 2018



Flore Cypus, Miss Prestige Alsace 2018, reçue à l'Hôtel de Ville



Inauguration de la Médiathèque municipale après travaux



Portes ouvertes des fouilles archéologiques de la Capucinière



Soirée de bienvenue aux nouveaux habitants d'Obernai



Fête de Noël des Aînés



Les Festivités de l'Avent et le Marché de Noël

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018

Extrait des délibérations

- Modification du tableau de composition de l'Assemblée suite à la démission de Madame Katia Frei et l'installation de Monsieur René Boehringer dans ses fonctions de Conseiller Municipal. **Voté à l'unanimité.**
 - Organisation des commissions municipales - Commissions Permanentes du Conseil Municipal - Modification du tableau de composition. **Voté à l'unanimité.**
 - Acquisition de parcelles au lieu-dit Haul au titre de la réserve foncière - Conclusion d'une convention de fermage. **Voté à l'unanimité.**
 - Réalisation de l'emplacement réservé n° 11 inscrit au Plan Local d'Urbanisme destiné à la création d'une voirie de desserte de la zone 2AU "vieille ville" depuis la rue de Sélestat - Acquisition d'un terrain. **Voté à l'unanimité.**
 - Cession gracieuse au profit de la Ville d'Obernai d'une emprise située à l'angle de la Route de Boersch et du Rempart Mgr Caspar pour améliorer la circulation routière. **Voté à l'unanimité.**
 - Réaménagement de terrains situés route de Boersch par la Sarl Maho - Conclusion d'une convention de rétrocession des ouvrages collectifs dans le domaine public. **Voté à l'unanimité.**
 - Requalification du site de l'ancienne crèche municipale - Décision d'attribution définitive du terrain destiné à accueillir un programme d'habitat collectif. **Voté par 31 voix pour et 1 contre (M. Boehringer).**
- 
- Approbation du projet de remplacement de la passerelle piétonne reliant le Groupe scolaire Freppel au parking des Remparts et habilitation du Maire à procéder au dépôt nécessaire au titre du Code de l'Environnement et de l'Urbanisme. **Voté à l'unanimité.**
 - Approbation du projet de réfection de la passerelle piétonne et cyclable Rue du Stade et habilitation du Maire à procéder au dépôt nécessaire au titre du Code de l'Environnement et de l'Urbanisme. **Voté à l'unanimité.**
 - Rapport annuel d'activité pour l'exercice 2017 de la Société d'Économie Mixte Locale Obernai Habitat. **Prend acte.**
 - Rapports annuels pour l'exercice 2017 des établissements publics de coopération intercommunale : Communauté de communes du Pays de Sainte Odile. **Prend acte.** Sivom du Bassin de l'Ehn. **Prend acte.**
 - Prorogation pour l'année 2019 de la Convention d'Objectifs et de Moyens 2016-2018 signée avec l'association du Centre Socio-Culturel Arthur Rimbaud. **Voté à l'unanimité.**
 - Prorogation pour l'année 2019 du contrat d'objectifs tripartite 2016-2018 entre le Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Ville d'Obernai et l'Association Culturelle d'Obernai relatif au relais culturel "Espace Athic". **Voté à l'unanimité.**
 - Conclusion d'un bail à ferme sur des terrains appartenant à la Ville d'Obernai. **Voté à l'unanimité.**
 - Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à la Section obernoise des Scouts et Guides de France en soutien à l'aménagement des locaux d'activité. **Voté à l'unanimité.**
 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Art'Ist Obernai pour la réalisation d'un artbook 2018. **Voté à l'unanimité.**
 - État annuel des subventions pour l'exercice 2019 : Dotations de fonctionnement aux établissements communaux et organismes para-municipaux ou investis d'une mission d'intérêt général. **Voté à l'unanimité.**
 - Conclusion d'un partenariat avec Électricité de Strasbourg dans le cadre du projet de mise en valeur du Domaine de la Léonardsau. **Voté à l'unanimité.**
 - Motion en faveur du maintien du siège académique de l'Éducation Nationale à Strasbourg. **Voté à l'unanimité.**

Retrouvez l'ensemble des délibérations
sur le site www.obernai.fr

TRAVAUX



Avenue du Maire Gillmann : aménagement de la voirie qui mène au Nouvel Hôpital d'Obernai



Hôtel de Ville : travaux de rénovation



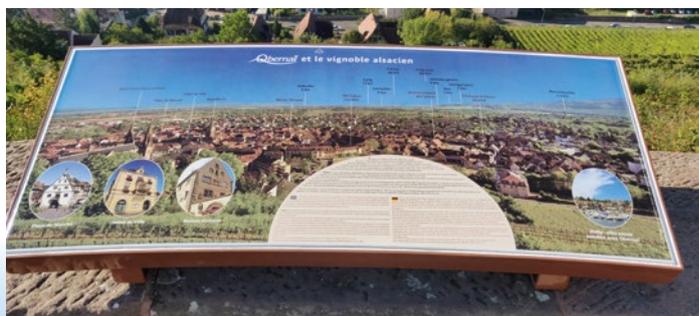
Verrière du gymnase du Cossec : travaux de remplacement

3 TABLES D'ORIENTATION AU MONT NATIONAL

Trois magnifiques tables d'orientations ont été installées au Belvédère du Mont National. En effet, sur ce site très touristique, qui offre un large panorama sur l'Alsace, la Ville d'Obernai a souhaité mettre en valeur les différents points d'intérêt visibles depuis ce lieu et ainsi donner à ses habitants, aux touristes et aux visiteurs plus d'indications sur ce beau panorama. C'est désormais le cas avec 47 points répertoriés, qui permettent d'identifier les différents villages, montagnes, châteaux et monuments.

Ces tables, réalisées en pierre de lave émaillée, reproduisent en photo les vues vers la vallée rhénane, le vignoble alsacien et les Vosges ainsi que treize lieux

ou monuments incontournables. La table centrale propose également un bref historique d'Obernai en français, allemand et anglais.

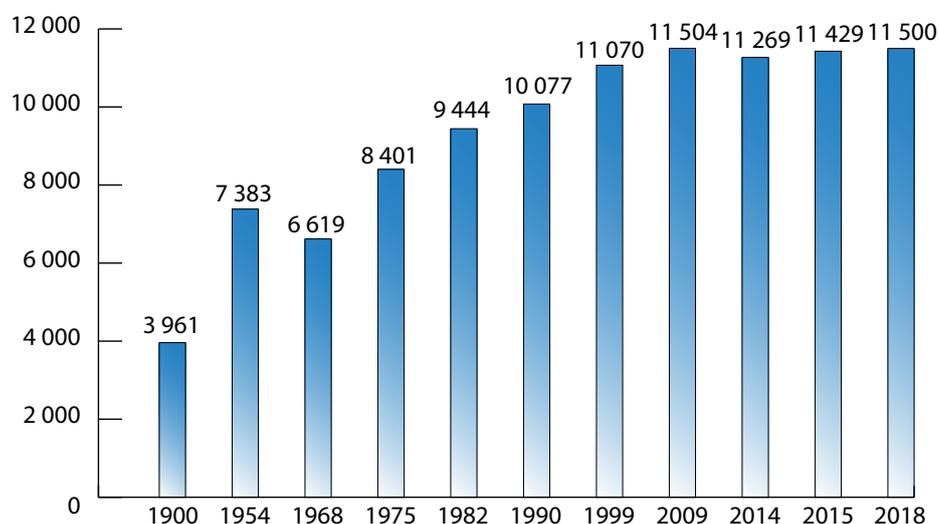


LES ENJEUX DE L'URBANISME À OBERNAI

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) définit l'urbanisme comme "l'ensemble des sciences, des techniques et des arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains, en vue d'assurer le bien-être de l'homme et d'améliorer les rapports sociaux en préservant l'environnement". Au regard de sa démographie, de son bassin d'emplois, des contraintes législatives, de sa géographie, de son histoire, **la Ville d'Obernai s'inscrit totalement dans cette volonté éthique de développement en menant une stratégie d'urbanisation "raisonnable et mesurée"**, tout en apportant les réponses nécessaires aux besoins de ses habitants. C'est ainsi que la Ville d'Obernai a construit son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

1

L'évolution démographique



Au cours du 20^{ème} siècle, la Ville d'Obernai a connu un essor important. En effet, le nombre d'habitants a plus que doublé et notre cité compte aujourd'hui 11 500 habitants. Au cours de la dernière décennie, le nombre d'habitants est en relative stabilisation. La Ville souhaite un développement maîtrisé qui préserve la qualité de vie des habitants et notre environnement.

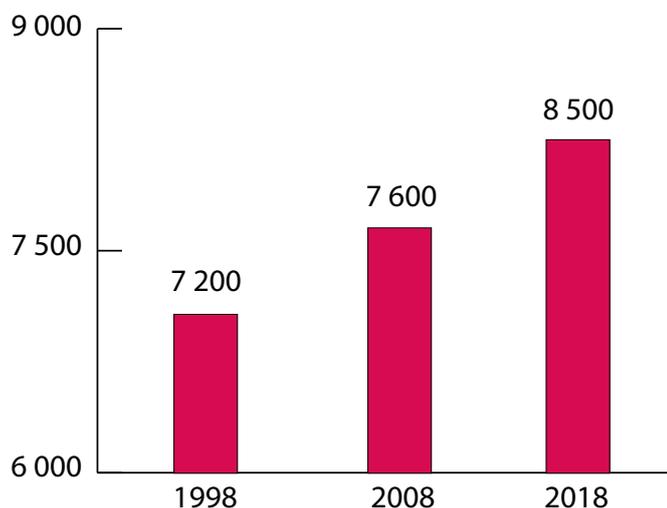


2

L'emploi à Obernai

La Ville d'Obernai a connu un développement important dans les soixante dernières années, avec la création de nombreux emplois. Les grandes entreprises de renommée internationale, les nombreuses PME, PMI et ETI, du secteur commercial, médical, paramédical, artisanal, hôtelier, gastronomique, viticole et les nombreuses entreprises de services concourent à cette dynamique, en termes d'emplois.

Actuellement, le taux de chômage à Obernai est inférieur à 5% et pourtant plus de 200 emplois ne sont pas pourvus. 2 500 actifs travaillent à Obernai et y résident également, ce qui fait que notre ville accueille chaque jour près de 6 000 actifs venant des communes des alentours, voire de plus loin, faisant de son bassin d'emplois l'un des plus importants d'Alsace.



Adoptée et promulguée depuis le 24 mars 2014, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (abrégée loi ALUR) a supprimé le coefficient d'occupation des sols (COS) qui régulaient, au sein des Plans Locaux d'Urbanisme, la densification urbaine et préservait les grands équilibres entre espaces bâtis et non bâtis.

Privée de cet outil de maîtrise essentielle et sans possibilité de le substituer rapidement par des règles alternatives légales et efficaces, la Ville reçoit systématiquement les promoteurs à chaque dépôt de permis de construire de logements collectifs afin de :

- ramener les programmes à une **densité raisonnable et acceptable** au regard des différents quartiers,
- leur rappeler les obligations du PLU en matière de **places de stationnement à réaliser**, y compris **en rajoutant des places supplémentaires et des places "visiteurs"** (demande faite régulièrement par le Maire),
- **mieux intégrer les constructions nouvelles à leur environnement** proche à l'appui des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France,
- promouvoir la construction de garages à vélos pour inciter la population à l'usage de la bicyclette.

Obernai est une ville attractive eu égard notamment **au nombre d'emplois et au dispositif de soutien fiscal à la création de logements locatifs (dispositif PINEL)**. Toutefois, la tendance est à une stabilisation douce du développement de la commune en matière de construction.

En voici les principes généraux :

• Le secteur Nord

Vers le Mont National et Bischoffsheim, **il n'y aura plus de nouvelles zones ouvertes à la construction de logements.**

A noter : dans le secteur de la Haul, la Ville d'Obernai

a acquis des parcelles car elle souhaite faire une pause dans le développement de cette zone plantée en vignes.

• Le secteur Est

La Ville réalisera en 2019-2020, la dernière tranche d'1,7 hectare de l'éco-quartier des Roselières. Il n'y aura plus d'urbanisation complémentaire dans ce secteur au regard des contraintes naturelles. Au lieu-dit "Kuttergaessel", à l'est du lotissement "Europe Sud", la Ville d'Obernai maîtrise une emprise foncière d'environ 1,8 hectare en vue d'accueillir à long terme un établissement pour personnes âgées dépendantes.

• Le secteur Sud

Cette zone (classée en zone AU dans le PLU) est destinée hypothétiquement à une urbanisation à long terme. Pour les années à venir, **la Ville souhaite préserver ce secteur et ne pas l'ouvrir à l'urbanisation.**

• Le secteur Ouest

Il n'y aura pas d'urbanisation nouvelle dans ce secteur, en raison des protections environnementales en vigueur.

• Les perspectives

À l'horizon 2025-2030, Obernai comptera de l'ordre de 12 000 habitants. La Municipalité entend maîtriser son développement à ce niveau. Les équipements scolaires, sportifs, culturels, socioculturels de la Ville sont en adéquation avec sa population.

• Préservation de l'environnement

D'importantes mesures de protection des espaces naturels sont contenues au PLU. Les espaces "libres" naturels ou agricoles ont été mis à l'écart de toutes nouvelles extensions urbaines, afin de les préserver. **L'objectif étant un développement équilibré et harmonieux d'Obernai.**

Obernai, une ville à taille humaine



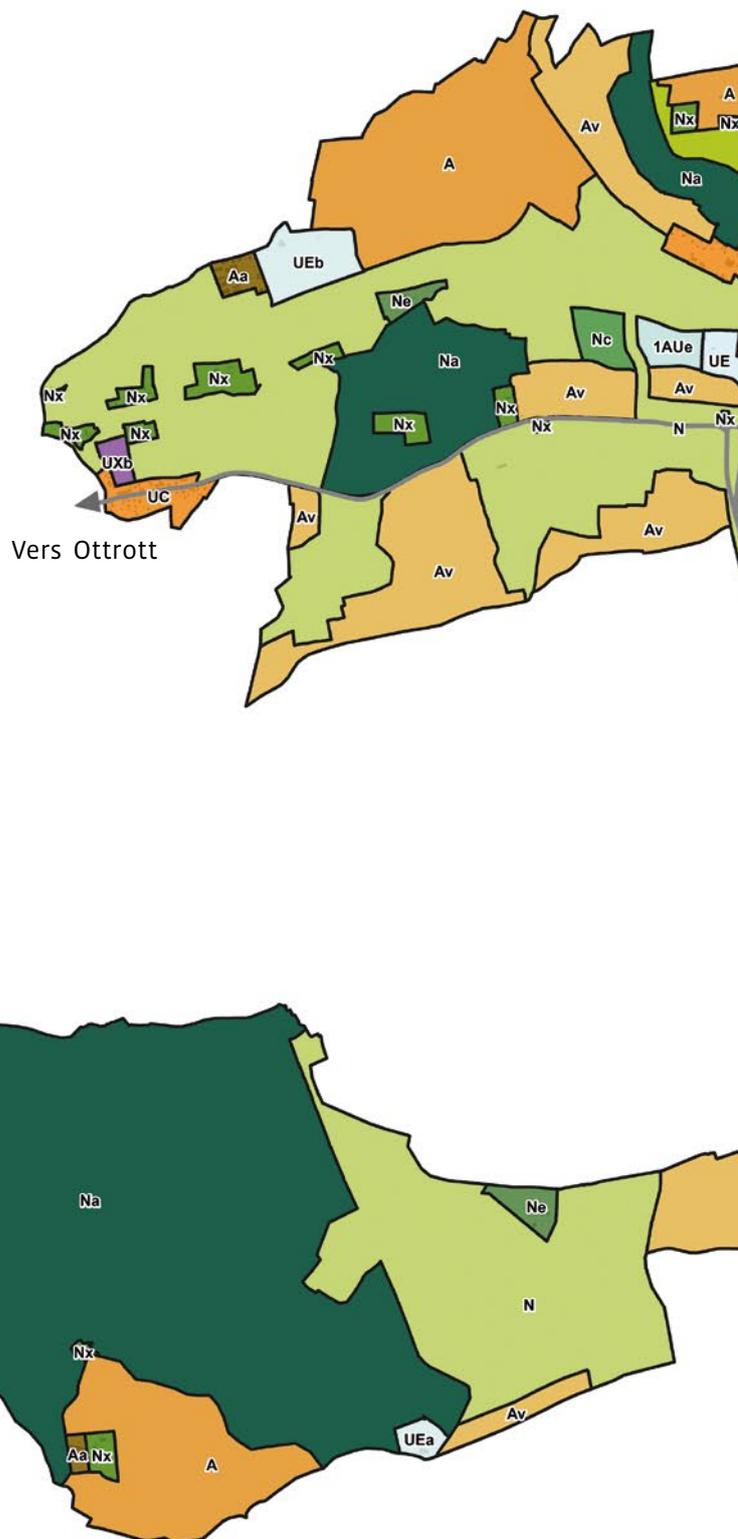
Le Plan Local d'Urbanisme, voté par le Conseil Municipal le 17 décembre 2007, est le document d'urbanisme de référence et d'équilibre pour la commune. Il porte sur l'utilisation des sols et les principes de construction en posant les objectifs de développement de la Ville pour au moins les deux décennies à venir. Il permet à Obernai de se développer dans un environnement maîtrisé.

Quelles sont les préoccupations principales du PLU de la Ville d'Obernai ?

Le PLU de la Ville d'Obernai est le fruit d'un travail de 5 années (2002-2007) de réflexion, auquel les Obernois, particuliers et entreprises, ont

apporté leur contribution à travers des réunions publiques. **Il conjugue tant une protection accrue de l'environnement que d'indispensables réponses aux enjeux du territoire**, et notamment :

- le développement économique,
- l'équilibre social et l'habitat,
- l'aménagement de l'espace et l'environnement,
- les équipements et les services,
- le transport et les déplacements urbains.

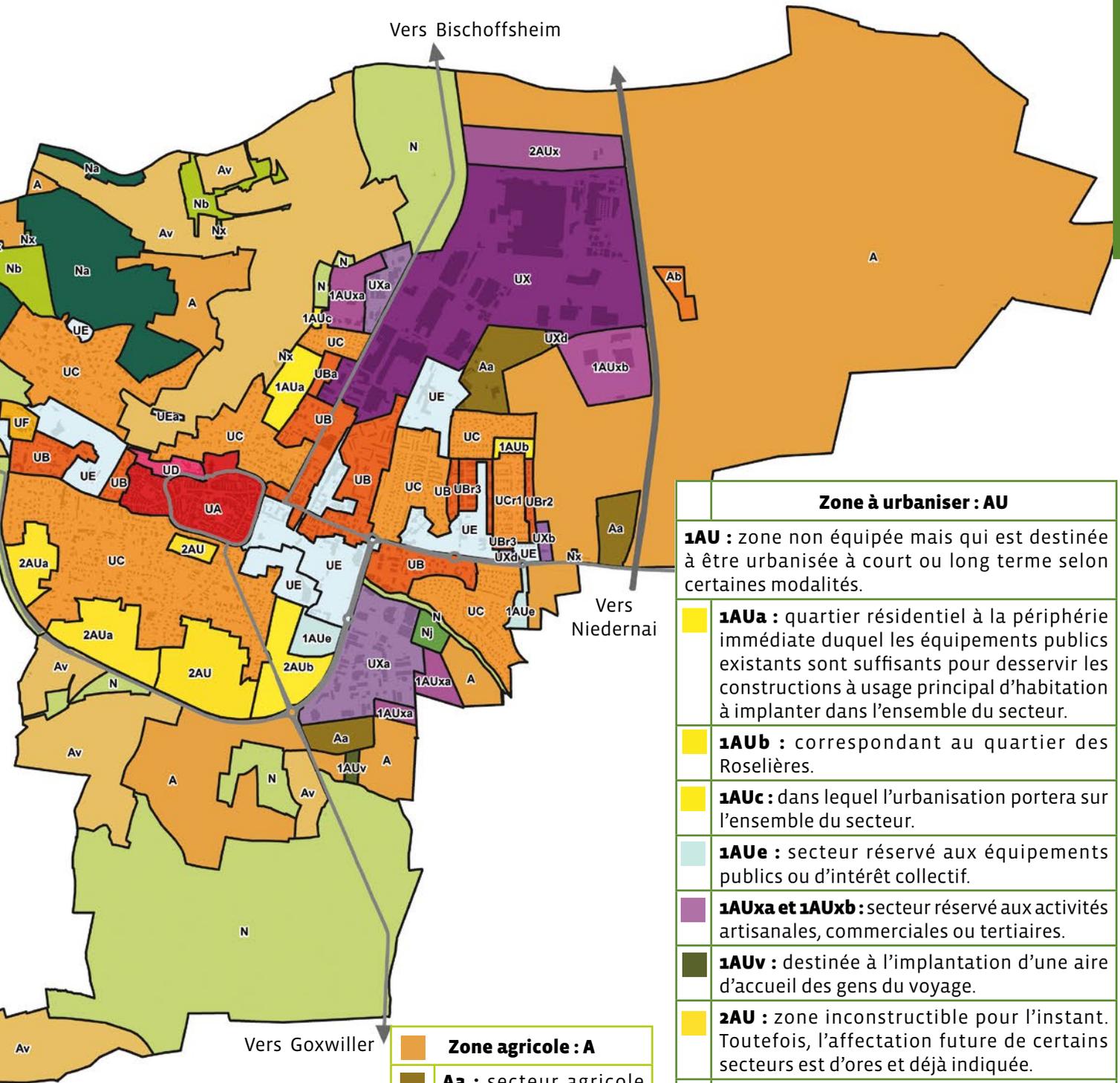


Zone Urbaine : U	
	UA : zone équipée qui correspond au centre historique.
	UB : zone équipée qui comprend les premières extensions urbaines du centre ancien, notamment le long des grands axes de circulation. <ul style="list-style-type: none"> - UBa : secteur de renouvellement urbain qui correspond à la friche Zaegel-Held. - UBr2 et UBr3 : secteurs à densité urbaine élevée au sein du lotissement « Le Parc des Roselières ».
	UC : zone équipée qui regroupe des zones résidentielles existantes proches du centre, comprenant essentiellement de l'habitat individuel. <ul style="list-style-type: none"> - UCr1 : secteur comprenant essentiellement de l'habitat individuel au sein du lotissement « Le Parc des Roselières ».
	UD : zone de renouvellement urbain qui correspond à la friche Match-Hôpital et à une partie des abords de l'Ehn.
	UE : zone équipée qui est réservée à l'implantation d'équipements et de services publics : <ul style="list-style-type: none"> - UEa : secteurs non raccordables au réseau d'assainissement collectif. - UEb : secteur correspondant au Parc de la Léonardsau.
	UF : zone équipée qui est réservée à l'implantation de locaux d'hébergement touristique et d'équipement connexes.
	UX : zone équipée qui est réservée à l'implantation d'activités économiques : <ul style="list-style-type: none"> - UXa : secteur correspondant au Parc d'Activités du Thal et au Parc d'Activités Sud à vocation principalement artisanale et commerciale. - UXb : secteur à vocation principalement artisanale. - UXd : secteur à vocation principalement tertiaire et commerciale.

Zone naturelle et forestière : N

Elle est protégée en raison de la qualité de l'environnement, des sites et des paysages

Na	secteur pour la protection et la mise en valeur des boisements importants ou remarquables.
Nb	secteur pour la protection des zones de pelouses sèches.
Nc	secteur pour la réalisation d'un centre équestre.
Ne	secteur pour la mise en valeur d'un secteur d'étangs et du stand de tir.
Nj	secteur des jardins familiaux.
Nx	secteur pour l'extension mesurée des habitations existantes en zone naturelle.



Zone à urbaniser : AU

1AU : zone non équipée mais qui est destinée à être urbanisée à court ou long terme selon certaines modalités.

1AUa : quartier résidentiel à la périphérie immédiate duquel les équipements publics existants sont suffisants pour desservir les constructions à usage principal d'habitation à implanter dans l'ensemble du secteur.

1AUb : correspondant au quartier des Roselières.

1AUc : dans lequel l'urbanisation portera sur l'ensemble du secteur.

1AUe : secteur réservé aux équipements publics ou d'intérêt collectif.

1AUxa et 1AUxb : secteur réservé aux activités artisanales, commerciales ou tertiaires.

1AUv : destinée à l'implantation d'une aire d'accueil des gens du voyage.

2AU : zone inconstructible pour l'instant. Toutefois, l'affectation future de certains secteurs est d'ores et déjà indiquée.

2AUa : secteur réservé à terme pour de l'habitat majoritairement.

2AUb : secteur réservé à terme pour l'habitat des activités et des équipements notamment en liaison avec le tram-train.

2AUx : secteur réservé à terme aux activités économiques.

Zone agricole : A

Aa	secteur agricole constructible pour les agriculteurs et les viticulteurs.
Ab	secteur agricole constructible sous conditions.
Av	secteur viticole AOC, inconstructible.

Outre les nouvelles mesures prises par l'ancien gouvernement (Loi ALUR), qui permettent aux promoteurs immobiliers de réaliser plus facilement des logements groupés, la situation de l'habitat individuel et collectif s'explique également par l'évolution de la composition des ménages.

En effet :

- une personne sur 3 vit seule dans le Piémont des Vosges,
- l'âge moyen des habitants augmente légèrement,
- une augmentation des familles monoparentales est constatée,

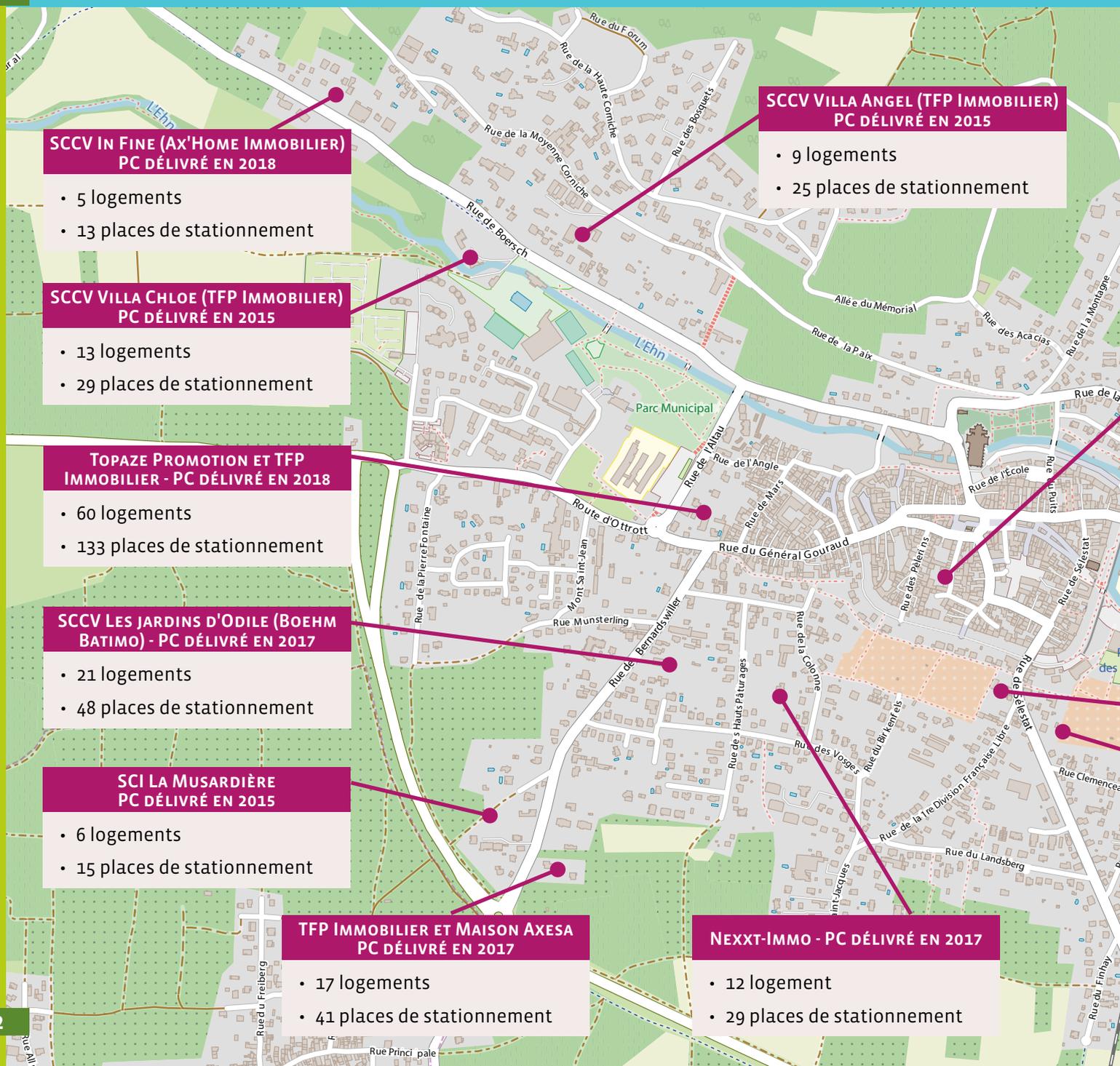
• et il y a une légère baisse du nombre de couples avec enfants.

De ce fait, de moins en moins de maisons individuelles sont construites, au profit de logements collectifs.

BON À SAVOIR : À OBERNAI, IL Y A...

- 11 500 habitants
 - 6 392 logements*
- *(maisons et appartements)

Permis de construire des logements



Quelques données chiffrées sur Obernai...

La création de logements individuels et collectifs depuis 2015

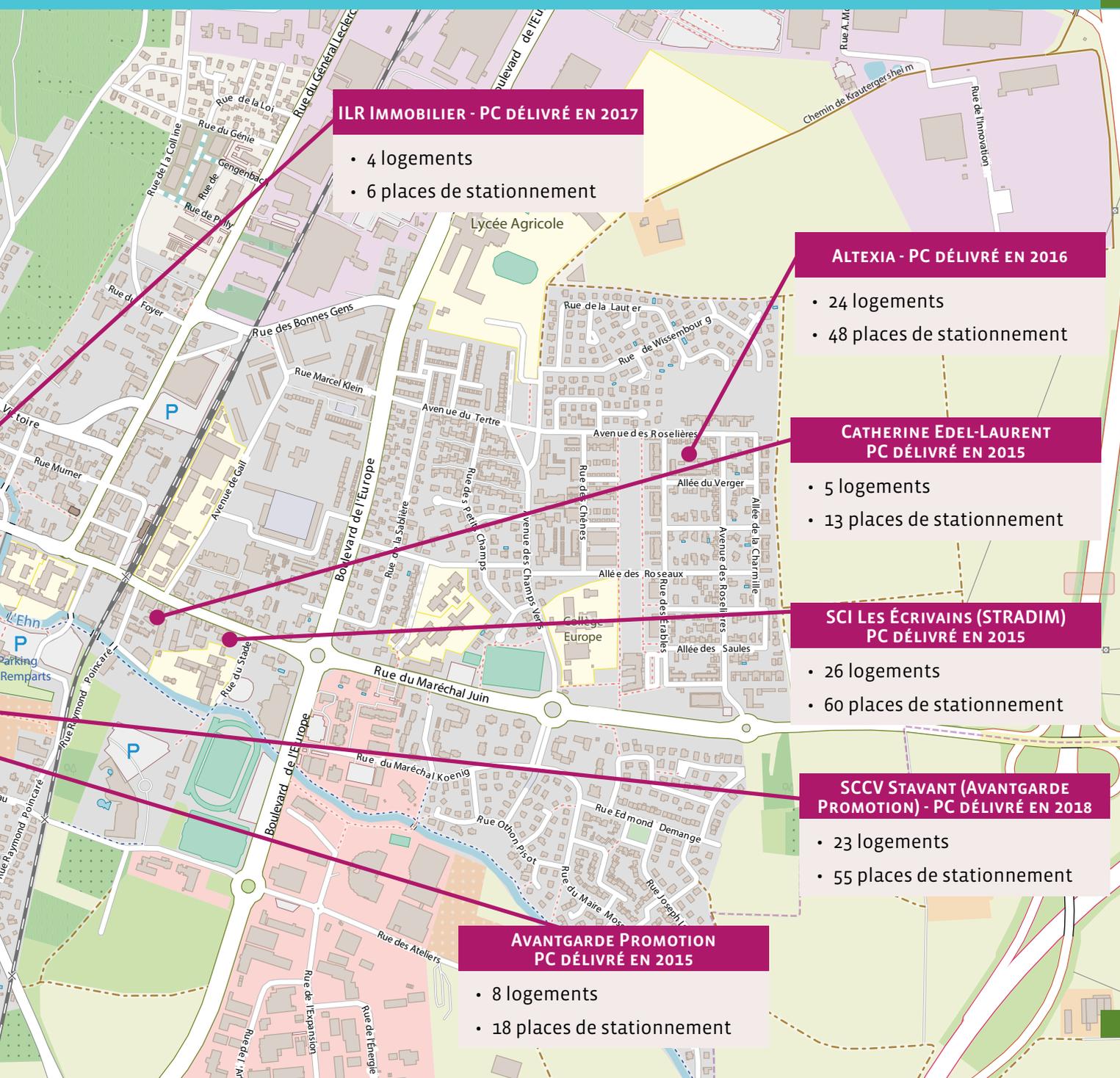
Année	Nombre de logements individuels et intermédiaires ⁽¹⁾	Nombres de logements collectifs	TOTAL
2015	29	67	96
2016	8	263	271
2017	6	85	91
2018	5	214	219
TOTAL	48	629	677

(1) Maisons accolées

Les ventes de maisons individuelles à Obernai

Année	Nombre de maisons individuelles vendues sur Obernai
2015	47
2016	46
2017	66
2018	52 (30/11/2018)
TOTAL	211

collectifs délivrés à Obernai de 2015 à 2018



Résorption de friches commerciales, industrielles et d'équipements désaffectés : les projets en cours

1 O'COEUR D'OVERNAI - MAHO SARL PC DÉLIVRÉS EN 2017 ET 2018

- Deux bâtiments collectifs
- 31 + 49 logements
- 61 + 123 places de stationnement

2 LA CAPUCINIÈRE - ALTEXIA PC DÉLIVRÉS 2018

- 43 logements
- 90 places de stationnement

3 SCCV AVENIR CONCEPT PROMOTION PC DÉLIVRÉS EN 2018

- 34 logements
- 75 places de stationnement

5 6 SCI LAC (STRADIM) PC DÉLIVRÉS EN 2016

- Deux bâtiments collectifs
- 177 + 39 logements
- 360 + 77 places de stationnement

4 RÉSIDENCE SENIORS - SIBAR PC DÉLIVRÉS 2016

- 23 logements
- 23 places de stationnement

LÉGENDE

- Ancienne friche industrielle
- Ancienne Gendarmerie
- Ancien groupe scolaire
- Ancienne Brosserie
- Ancien Supermarché



6 14,5 % de logements sociaux à Obernai

Obernai compte 927 logements sociaux, c'est-à-dire des logements à prix abordable, permettant aux familles à revenus modestes de se loger :

- Obernai Habitat et Opus 67, propriétaires bailleurs, gèrent respectivement 731 et 196 logements.

Les projets à venir en termes de logement aidé :

- Début 2019 : réhabilitation de 60 logements situés rue des Bonnes Gens et rue Marcel Klein (Opus 67)
- 2019 : réhabilitation de 180 logements situés Place d'Europe (Obernai Habitat).
- 2019 : construction de 25 logements avenue de Gail par Obernai Habitat.





LE COLLÈGE EUROPE reçoit la 3^{ème} carotte du label "En cuisine" d'Ecocert

ALSACE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BAS-RHIN

Grâce à l'engagement de ses équipes et à l'accompagnement du Conseil Départemental du Bas-Rhin, cet établissement scolaire obernois fait partie des 1000 labellisés "En cuisine", en France.

Qu'est-ce que le Label "En cuisine" d'Ecocert ?

Créé en 1991, Ecocert est un organisme français de certification, spécialisé dans le domaine des produits issus de l'agriculture biologique.

En 2013, afin de valoriser le travail et l'investissement des professionnels qui s'engagent à introduire des produits biologiques et locaux dans la restauration collective, les cantines scolaires notamment, Ecocert lance un nouvel outil : le label "En cuisine", qui regroupe 3 niveaux de labellisation (1, 2 et 3 carottes). Il s'agit du premier cahier des charges français dédié à la restauration collective bio.

Son objectif est de garantir :

- l'utilisation de produits biologiques et locaux,
- la qualité et l'équilibre nutritionnel des menus,
- la gestion environnementale du site,
- une information claire sur les prestations, les démarches engagées et le niveau de labellisation.

La labellisation juge la démarche des restaurants collectifs selon 4 critères :

- **BIO** : proposer toute l'année un choix varié de produits issus de l'agriculture biologique et ainsi réduire l'impact des pesticides dans l'assiette.
- **LOCAL** : promouvoir des filières courtes, réduire l'empreinte carbone des menus et créer du lien avec les producteurs bio les plus proches.
- **SAIN** : respecter l'équilibre nutritionnel, favoriser la diversité alimentaire et valoriser le "fait maison".
- **DURABLE** : limiter l'impact de l'activité du restaurant sur son environnement.

La labellisation du Collège Europe

C'est avec le soutien du Conseil Départemental du Bas-Rhin, en charge de la gestion des collèges, et



grâce à l'implication de ses équipes que le Collège Europe a obtenu, dès 2014, le label "niveau 1" puis en 2016 le "niveau 2". **À force de travail et d'engagement, le Collège Europe s'est vu décerner au printemps 2018 le niveau de labellisation le plus haut, à savoir la 3^{ème} carotte.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec plus de **3 milliards de repas servis** au total chaque année, les **73 000 restaurants collectifs** de France nourrissent plus de **8 millions de personnes** chaque jour.

Les 3 niveaux de labellisation

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
+ bio	Au moins 10% de bio et 10 composantes par mois	Au moins 30% de bio et 30 composantes par mois	Au moins 50% de bio et 50 composantes par mois
+ local	Au moins 1 composante bio et locale de la fourche à la fourchette par mois	Au moins 4 composantes bio et locales de la fourche à la fourchette par mois	Au moins 10 composantes bio et locales de la fourche à la fourchette par mois
+ sain	Des menus clairs et contrôlés Pas d'OGM Des additifs interdits	+ Formation des cuisiniers + de consommation de fruits et légumes de saison	+ Graisses hydrogénées interdites + de céréales complètes + repas cuisinés sur place
+ durable	Sensibilisation à l'écologie et au gaspillage	+ Lutte anti-gaspillage + Gestion globale des déchets + 1 action écologique (au choix)	+ Eco-détergents et vaisselle + au moins 1 nouvelle action écologique (au choix)

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES dans le Faubourg

Le site dit de l'ancien supermarché Match a fait l'objet d'une fouille archéologique préventive d'avril à juillet 2018, préalablement au programme de réaménagement urbain intitulé "O cœur d'Obernai". Cette fouille a été réalisée par Archéologie Alsace et l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive (Inrap).

Les vestiges mis au jour à cette occasion s'échelonnent entre les 13^{ème} et 14^{ème} siècles et les années 1960, et ont trait à différents aspects de la vie à Obernai durant cette période : la vie quotidienne, la défense ou encore l'artisanat et l'industrie.

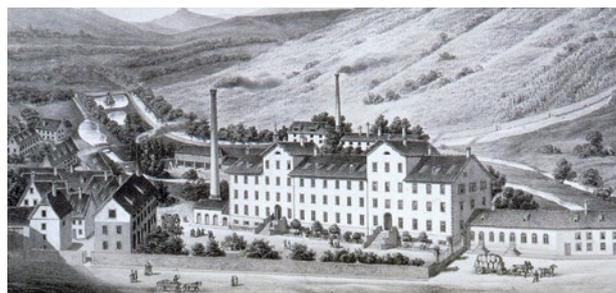


Le site avant son urbanisation : le petit bâtiment carré, initialement ouvert sur ses quatre côtés, construit en pierres de taille de grès rose, dont certaines à bossage. Il est accolé à un bassin préexistant (à droite de l'image). B. Dottori © Inrap

Des fortifications pour la ville et son faubourg

Les fortifications de la ville sont renforcées aux 14^{ème} et 15^{ème} siècles. L'enceinte identifiée lors de la fouille est formée d'une levée de terre revêtue d'un mur, associée à un large fossé. Les vestiges d'une autre enceinte, inédite et fonctionnant avec la précédente ont été mis au jour. Datée des 15^{ème} et 16^{ème} siècles, elle se constituait d'un talus et d'un fossé doté d'une contrescarpe maçonnée.

Si la muraille du faubourg est construite au 15^{ème} siècle, l'urbanisation n'y démarre véritablement qu'au 16^{ème} siècle. Cette enceinte était formée d'une muraille en galets et d'un fossé, au tracé et au profil assez irrégulier, correspondant sans doute à un ancien cours d'eau. Une tour de plan semi-circulaire complétait le dispositif défensif.



« Manufacture de tissus en couleur A. Mohler et Fils », vue gravée de G. Bossert datée entre 1865 et 1872.

© BNUS NIM.32.149

Une caserne transformée en établissement textile

À l'est du site, le sous-sol d'une ancienne caserne édifiée entre août 1816 et octobre 1817, pour accueillir des troupes d'occupation autrichiennes, a été fouillé. Elle est désertée dès 1818, puis transformée en établissement textile, fonction qui perdurera jusqu'en 1968. Les nombreux vestiges permettent de retracer l'évolution de cette usine, de son installation à sa destruction. Un canal, un bief, ponctué de petites écluses ainsi qu'un local qui abritait une roue à aube témoignent de l'utilisation de l'énergie hydraulique pour le fonctionnement des métiers à tisser au milieu du 19^{ème} siècle. À partir de 1865, la manufacture est également mue par une machine à vapeur installée dans un nouveau local qui sera ensuite converti en chaufferie.

Pour en savoir plus

www.obernai.fr/fouilles-match



Le mur de fondation d'une tour flanquant le mur d'enceinte du faubourg. De plan semi-circulaire, elle était initialement ouverte à la gorge. A droite, un bloc chanfreiné marque le départ de l'élévation de la tour.

A. Vuillemin © Archéologie Alsace



Le sol en galets en cours de fouille d'une cave semi-enterrée datée du 16^{ème} - 17^{ème} s. C'est au pied du bloc faisant office de support de pilier (au centre de l'image) que se trouvait la fosse contenant les pots à placenta (coutume de l'époque après la naissance d'un enfant).

M. Higelin © Archéologie Alsace



Vue aérienne de la caserne convertie en filature. A gauche, le local de la salle des machines avec la base octogonale de la cheminée. Au-dessus, des bâtiments annexes édifiés sur le canal dit des moulins.

J. Plumereau © Archéologie Alsace



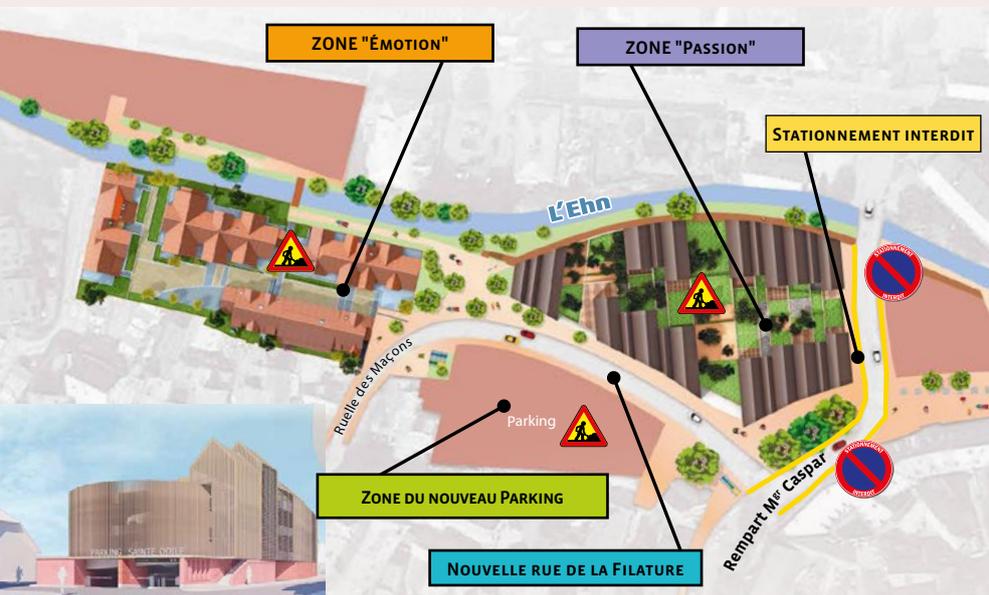
DÉMARRAGE DES TRAVAUX DU FAUBOURG

Après les fouilles archéologiques, le projet "O'coeur d'Obernai" se poursuit. Les constructions et les aménagements de cette emprise seront réalisés en plusieurs phases sur les deux années à venir. Les aménageurs-constructeurs du projet réaliseront en premier, avec la pose des réseaux enterrés profonds, une nouvelle rue qui sera dénommée "rue de la Filature" suite au vote du Conseil Municipal.

Infos pratiques

Afin de sécuriser les abords du chantier, le stationnement sera interdit, à partir de janvier 2019, des deux côtés du Rempart Monseigneur Caspar (de la rue de Boersch jusqu'à la rue des Coqs). Il est conseillé aux usagers du Pôle Culturel (Médiathèque, École municipale de Musique, de Danse et de Dessin et Espace Athic) de se garer au Parking de l'Altai (7 min. à pied) ou au centre-ville (20 min. gratuite de stationnement /jour et gratuit à partir de 18h).

Planning prévisionnel des travaux



	2018			2019												2020											
	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Création de la rue de la Filature et pose des réseaux enterrés profonds																												
Gros-oeuvre de la zone "Émotion"																												
Second-oeuvre de la zone "Émotion"																												
Gros-oeuvre du Parking																												
Second-oeuvre du Parking																												
Gros-oeuvre de la zone "Passion"																												
Second-oeuvre de la zone "Passion"																												

ENTRETIEN des berges de l'Ehn et remplacement de deux passerelles

Cet automne, le Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer a entretenu les boisements des berges de la rivière Ehn. En effet, tout au long du cheminement piéton en bord de rivière, plusieurs arbres laissaient apparaître des signes de dépérissement : dessèchement de branches, apparition de champignons lignivores et feuillage clairsemé... Ce type de chantier se déroule à minima tous les 5 ans sur chaque rivière pour préserver l'écosystème.

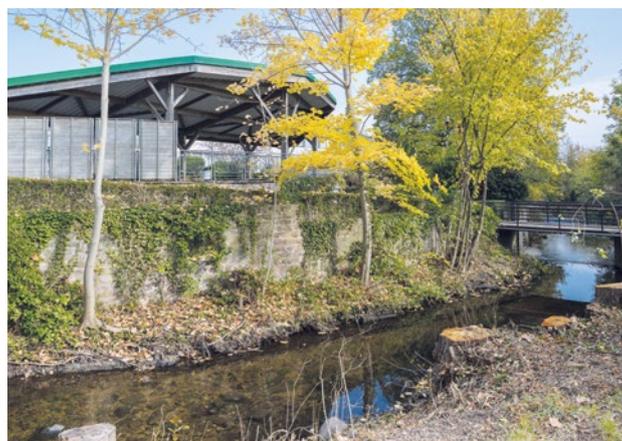


Cet entretien a également permis de préparer les abords de l'Ehn en vue des travaux qui seront réalisés, en 2019, par la Ville d'Obernai, sur deux passerelles situées au niveau de l'école élémentaire Freppel et du collège Europe :

- La passerelle actuelle menant à l'école élémentaire Freppel sera démolie. Une nouvelle passerelle, accessible aux personnes à mobilité réduite, sera créée en amont, permettant d'accéder directement dans la cour d'école.

- La passerelle, rue du stade, sera complètement refaite avec un nouveau tablier afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers (piétons et cyclistes).

Après ces travaux réalisés par la Ville, le Syndicat Mixte Ehn-Andlau-Scheer plantera de nouveaux arbres pour réaménager les abords de l'Ehn.



Perspective de la nouvelle passerelle aux abords du Collège Europe

TOUS LES EMBALLAGES se trient

Déjà 20 ans que les Obernois ont pris l'habitude de trier leurs déchets afin de préserver la planète et l'environnement. À partir du 1^{er} janvier 2019, cette bonne habitude pourra s'étendre à l'ensemble des emballages du quotidien. En effet, jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les sacs tri car, faute de savoir comment recycler tous les emballages, une bonne partie d'entre eux était jetée avec les ordures ménagères. Heureusement, les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage se sont concertés afin de trouver des méthodes pour recycler l'ensemble des emballages, pour moderniser les centres de tri et trouver des débouchés pour le plastique recyclé.

À partir du 1^{er} janvier 2019, tous les emballages iront dans le sac de tri !

Plus de doute au moment de jeter vos emballages, désormais ils se trient tous :

- papier,
- carton,
- boîtes métalliques,
- bouteilles, flacons, sacs, sachets, films plastiques
- pots
- barquettes même en polystyrène.

Le nombre de sacs de tri ne sera pas limité mais la qualité du tri sera vérifiée

Les emballages ne sont pas lourds mais volumineux, c'est pourquoi, pour le ramassage, le nombre de sacs de tri ne sera pas limité. Des bacs à couvercle jaune seront ajoutés aux adresses où cela sera nécessaire et le nombre de ramassage des conteneurs jaunes sera revu à la hausse.

De moins en moins d'ordures ménagères

L'extension des consignes de tri à tous les emballages va considérablement réduire le contenu de la poubelle d'ordures ménagères, encore plus si le compostage est en place. Pour inciter tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile à trier davantage selon les nouvelles règles, **le nombre de ramassages des poubelles d'ordures ménagères inclus dans le forfait passera à 30 en 2019**. Le nombre d'ouvertures de conteneur sera également ajusté.

www.cc-paysdesainteodile.fr/dechets

RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION SUR LE TRI
Jeudi 17 janvier et jeudi 31 janvier 2019 à 19h30
au Péricolaire Europe, rue du Maréchal Juin.



À partir du 1^{er} janvier 2019, vous pouvez déposer **tous vos emballages SANS EXCEPTION dans le tri :**

emballages en métal, en papier-carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Tous les pots et les boîtes



Toutes les barquettes



Tous les sacs et sachets



Tous les films plastiques



CALENDRIER 2019 de la collecte des déchets



	DATE	FÊTE	RATTRAPAGE COLLECTE DES DÉCHETS ORDURES MÉNAGÈRES & EMBALLAGES RECYCABLES
OBERNAI ZONE OUEST	Mercredi 26 décembre 2018	St Etienne	Jeudi 27 décembre 2018 départ de la collecte à 3h
OBERNAI ZONE EST	Lundi 22 avril 2019	Lundi de Pâques	Mardi 23 avril 2019 aux créneaux horaires habituels
OBERNAI ZONE OUEST	Mercredi 1 ^{er} mai 2019	Fête du travail	Jeudi 2 mai 2019 départ de la collecte à 3h
OBERNAI ZONE OUEST	Mercredi 8 mai 2019	Armistice 1945	Jeudi 9 mai 2019 départ de la collecte à 3h
OBERNAI ZONE EST	Lundi 10 juin 2019	Lundi de Pentecôte	Mardi 11 juin 2019 aux créneaux horaires habituels
OBERNAI ZONE EST	Lundi 11 novembre 2019	Armistice 1918	Mardi 12 novembre 2019 aux créneaux horaires habituels
OBERNAI ZONE OUEST	Mercredi 25 décembre 2019	Noël	Vendredi 27 décembre 2019 aux créneaux horaires habituels
OBERNAI ZONE OUEST	Mercredi 1 ^{er} janvier 2020	Nouvel an	Jeudi 2 janvier 2020 départ de la collecte à 3h

A NOTER

- Les sacs transparents sont réservés au tri, s'en servir comme sac poubelle revient à les gaspiller car ils sont maintenant recyclables !
- Dans les bacs d'ordures ménagères utilisez des sacs, les ordures en vrac peuvent coller sur les parois et générer des odeurs.
- La poubelle doit avoir le couvercle fermé et la poignée tournée vers la rue.

NOUVEAUTÉ pour les actes d'état civil

La Ville d'Obernai est désormais reliée au dispositif COMEDC (COMMunication Électronique des Données de l'État Civil). Cette plateforme permet une simplification des démarches administratives. Ainsi, les usagers nés dans une commune raccordée à ce système et les Français nés à l'étranger n'ont

plus à produire d'acte de naissance dans le cadre d'une demande de passeport ou de carte nationale d'identité (CNI).

Si vous êtes né(e) à Obernai, vous êtes donc concerné(e) par cette simplification.

VOUS AVEZ 16 ANS ? Faites-vous recenser !

Tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons, doivent se faire recenser auprès de leur Mairie. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (dont le permis de conduire), avant l'âge de 18 ans.

Présentez-vous en Mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. À la suite du recensement, la Mairie délivre une attestation de recensement.

La Mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Le recensement permet au Centre du service national de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée défense et citoyenneté (JDC). Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !



www.majdc.fr



LA FIBRE OPTIQUE



Le déploiement de la fibre optique a démarré début 2018 dans les quartiers ouest de la ville et se poursuit actuellement au centre-ville. Vous pouvez vérifier si vous êtes éligible à la fibre en faisant le test d'éligibilité proposé par certains opérateurs. La liste des opérateurs est disponible sur la page internet www.obernai.fr/fibre. Si vous êtes éligible vous pouvez choisir une offre parmi l'un des

neufs opérateurs indiqués. C'est à vous de faire la démarche pour souscrire un abonnement.

Une réunion d'information sera organisée au printemps à Obernai avec l'ensemble des opérateurs, la date sera publiée sur la page du site internet de la Ville dédiée à la fibre :

www.obernai.fr/fibre



RECENSEMENT de la population

Le recensement de la population aura lieu entre le 17 janvier et le 23 février 2019 sur un échantillon de 8% des logements d'Obernai. Il est organisé conjointement par l'INSEE et la Mairie. Si vous êtes parmi les personnes recensées, un courrier d'information sera déposé dans votre boîte aux lettres. Un agent recenseur, recruté par la Mairie, se présentera chez vous : il vous remettra soit vos identifiants pour vous faire recenser en ligne soit, si vous le préférez, les questionnaires "papier" à remplir, qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

Tél 03 88 49 98 42 - www.le-recensement-et-moi.fr

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires se feront à partir du 4 février 2019 pour la rentrée 2019/2020.

Vous devez effectuer l'inscription scolaire si :

- votre enfant rentre à l'école maternelle pour la première fois,
- votre enfant change d'établissement suite à un déménagement,
- votre enfant est en Grande Section à l'école maternelle Camille Claudel et est admis au CP à l'école élémentaire Picasso.

Où réaliser l'inscription ?

Elle est à effectuer, sans rendez-vous, auprès de la Direction des Services à la Population à la Mairie.

La liste des documents demandés ainsi que les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site internet de la Ville.

Après l'inscription en Mairie... n'oubliez pas l'admission

à l'école ! Dès réception du certificat d'inscription délivré par la Mairie, vous devrez contacter dans les meilleurs délais la

direction de l'école dans laquelle votre enfant sera inscrit.

Tél. 03 88 49 95 95

www.obernai.fr/inscription.scolaire



NAISSANCES

Septembre 2018

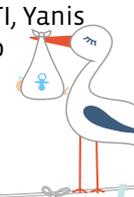
Dylan DUPRAT, Lilou ZIMMERMANN, Léna BRONNER, Samuel KÄMPFER, Coline SEYFRIED, Mina SARI, Brienne LUTZ, Jade SCHERY, Haroun BEN M'SADDAK.

Octobre 2018

Assil KHEMILA, Léo ROOS, Lyam PALENE FORDANT, Axel MARTIN, Emrys FELLRATH, Lilia COMMISSIONE, Ange-Liwanda LAFAYE, Eliz UMURHAN, Agathe LUTA, Arthur BONNARD, Maxence THIEBAUT, Anna MONSCH, Loris ECK.

Novembre 2018

Inori HUYNH, Léo BESSE, Alba PODDA ZANELLI, Baptiste GUY, Louis SCHWEBEL, Asya ÖZCELIK, Emna BEN HADJ SALAH, Joumana LAJAAÏTI, Yanis STRIEBEL, Omer ÜLKER, Recep BOZANCIT.





Plus de 200 emplois à pourvoir à Obernai

La vitalité d'Obernai et des Terres de Sainte Odile entraîne depuis quelques temps, une situation inédite : plus de 200 emplois dans de nombreux domaines d'activité ne sont pas pourvus. Des emplois sont disponibles dans certains commerces, dans des restaurants, hôtels, métiers de bouche... mais également dans un certain nombre de PME et PMI et chez des artisans locaux.



La Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile a vendu le dernier terrain de 1,8 hectare dans l'emprise du Pôle Industriel Nord à ROMA, qui y construit une nouvelle usine : 25 nouveaux emplois y seront créés.



Tout au long de l'année 2018, nous avons travaillé avec engagement et passion au service des habitants d'Obernai et du territoire, et nous sommes heureux de la vitalité et de la qualité de vie préservée dans notre ville.

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous :

de très belles fêtes de Noël
et une très belle année 2019.

Plus d'infos sur : www.bernardfischer.fr

- Bernard FISCHER, Isabelle OBRECHT, Paul ROTH, Valérie GEIGER, Pierre SCHMITZ, Anita VOLTZ, Jean-Jacques STAHL, Isabelle SUHR, Martial FEURER, Muriel FENDER, Christian WEILER, Elisabeth DEHON, Philippe SCHNEIDER, Marie-Claude SCHMITT, Benoît ECK, Marie-Christine SCHATZ, Raymond LANOE, Ingrid GEMEHL, Kadir GUZLE, Adeline STAHL, Denis ESQUIROL, Nathalie BERNARD, Robin CLAUSS, Monique FISCHER, David REISS, Marie-Reine KUPFERSCHLAEGER, Pascal BOURZEIX, Jennifer HOLTZMANN.

Conformément à l'article L. 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale"

TOUS UNIS POUR OBERNAI Retrouver nos valeurs durant les fêtes en famille
S'il est possible de comprendre et de partager des motifs d'insatisfaction, il faut aussi accepter que les moyens de manifester n'ont pas tous la même valeur et qu'on arrête de nous culpabiliser avec le climat : Obernai et ses habitants font beaucoup pour l'écologie. Il faut retrouver un équilibre juste entre la taxation du capital et les exhortations au travail : valoriser notre travail, nos efforts, est une question de dignité, pas de traverser une route ou de bloquer des ronds-points. Retrouvons, en famille, la justice de nos combats, bonnes fêtes à tous.
Séverine AJTOUH

OBERNAI POUR TOUS *Élections Européennes 26 Mai 2019 : cette fois je m'inscris et je vote !*



Dans cette période particulièrement tumultueuse, jamais l'enjeu des élections européennes n'aura été aussi important. Ne laissez pas d'autres décider à votre place ; si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire...après il sera trop tard ! Nous vous souhaitons de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Bruno FREYERMUTH, Laetitia FREYERMUTH-HEIZMANN

2019 : LES GRANDS RENDEZ-VOUS

Le Printemps d'Alsace

De Mars à début Mai, l'Office de Tourisme en partenariat avec les acteurs touristiques et économiques de la région, vous propose de fêter l'arrivée du Printemps.



Le Marché de printemps

Un dimanche en Avril. Des artisans et commerçants vous proposent leurs produits et savoir-faire sur le thème de Pâques et du Printemps.



24^{ème} Festival International du Nouveau Cirque "Pisteurs d'Etoiles"

Du 26 Avril au 4 Mai. Dédiés au cirque actuel, de nombreux spectacles pour découvrir la diversité des formes artistiques circassiennes.



2^{ème} édition de l'Exposition « Haut la main »

Du 10 au 12 Mai, exposition de la Fremaa, dédiée à la création contemporaine et à l'excellence des métiers d'art d'aujourd'hui.

Le Triathlon international

8 et 9 Juin. www.triathlon-obernai.com

La Fête de la Musique

Le 21 Juin, dès 19h, le cœur de ville s'anime avec de nombreux groupes et orchestres.



La Fête du Sport

Samedi 29 juin. Un rendez-vous incontournable pour découvrir et tester tous les sports pratiqués à Obernai.



Les Estivales

6, 13, 20, 27 Juillet et 3 Août
5 concerts gratuits proposés par le Comité des Fêtes.



Les soirées "Folklore et tartines obernoises"

Les mercredis soir en Juillet et Août.



Les «Mardis de l'Orgue Merklin»

Les mardis à 20h en Juillet et Août, à l'église Saints-Pierre-et-Paul.



Les O'nzes kms d'Obernai

6 Juillet

Passage du Tour de France

10 juillet : 5^{ème} étape Saint-Dié-des-Vosges > Colmar



La Fête Nationale 14 juillet



9^{ème} édition du Festival de Musique d'Obernai

Du 24 au 31 Juillet

Biennale de la Mosaïque

Du 3 au 25 Août, exposition de mosaïques d'artistes contemporains

La Fête du Vin

Du 14 au 18 Août, les viticulteurs proposent leurs meilleurs crus en dégustation et à la vente.



Marché annuel

Jeudi 22 Août



16^{ème} édition du salon Biobernai

Du 13 au 15 Septembre

Journées du Patrimoine

du 20 au 22 Septembre

«Rêvez Noël à Obernai»

Tout le mois de décembre, rendez-vous au Marché de Noël



Meilleurs Vœux 2019

Les élus de la Ville d'Obernai vous souhaitent
un Joyeux Noël et une belle année 2019